

N° 2022 -DSAT 531

**MAIRIE D'AUXERRE**

**ARRETE  
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA RESTAURATION DES  
TOITURES ET FACADES DANS LE CENTRE VILLE**

Demande n°ST8902421T0009 déposée le 18/08/2021  
Par LIMENTOUR HERVE ET FLORIANNE  
Adresse de l'immeuble 7 RUE DE LA MARINE

Le maire de la ville d'Auxerre,

VU la demande sus-visée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 632-1 et L 632-2 du code du patrimoine,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 1997 approuvant l'attribution de subventions municipales aux propriétaires privés pour la restauration des toitures et façades des immeubles situés dans le Secteur Sauvegardé et dans les périmètres de protection des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (y compris celui de l'église de Vaux),

Vu le règlement d'attribution de l'aide municipale à la réfection des couvertures et façades d'immeubles annexé à la délibération du conseil municipal,

VU l'arrêté 2022 – DMARH 005, en date du 21 janvier 2022, portant délégation de signature à Monsieur Nordine BOUCHROU, en matière d'urbanisme, et en matière de publicité sur le territoire de la ville,

Vu le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, approuvé le 20 octobre 1981,

Vu l'avis favorable du Chef de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, en date du 14/09/2021,

Considérant que le projet est situé dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), approuvé par décret du 20 octobre 1981

Considérant que le projet est conforme à la déclaration sus-visée,

**Arrête,**

**Article 1** - Une subvention d'un montant de **1524,49 euros** est accordée à LIMENTOUR HERVE ET FLORIANNE pour la restauration de l'immeuble sis 7 RUE DE LA MARINE.

**Article 2** – La présente décision est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3** - Le directeur général de la mairie d'Auxerre est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 089-218900249-20221214-2022\_DSAT531-AR

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
- Services financiers (2042 824)
- Service des Affaires Juridiques et Assemblées
- l'administration générale,
- LIMENTOUR HERVE ET FLORIANNE 7 RUE DE LA MARINE
- 89000 AUXERRE

Fait à Auxerre, le 30/11/2022

Pour Le maire,  
Par délégation, l'adjoint chargé de l'Urbanisme

Nordine BOUCHROU

